DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 15 septembre 2023

N° DE LA DELIBERATION : 2023034

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Anne-Marie Bonot (procuration à Stéphanie Croxo), Sébastien Bourguet (procuration à Eric Lafont), Christine Buchon

A été nommé secrétaire : Stéphanie Croxo

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 10

Date de la convocation : 04/09/2023
Date d'affichage : 08/09/2023

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 030-213001092-20230915-DE2023034-DE

Objet de la délibération : Reconduction de la convention d'adhésion à la téléassistance

Le Conseil Municipal d'Euzet,

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal d'Euzet que la convention d'adhésion à la téléassistance avec BONJOURS (ex PRESENCE30) arrive à échéance. Il propose donc de renouveler cette convention et de maintenir le montant de l'aide à 5 (cinq) euros pour le financement de l'abonnement mensuel des abonnés qui habitent la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres accepte la reconduction de la convention et le maintien du montant de l'aide financière à 5 (cinq) euros. Il donne pouvoir au Maire pour signer la convention et tous les documents liés à ce dossier.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 030-213001092-20230915-DE2023034-DE